

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-629786

72665

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 8886		Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Benjelloun Anissa		Date de naissance : 01/05/58	
Adresse :			
Tél. :		Total des frais engagés : Dhs	

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 05/05/2021			
Nom et prénom du malade : BENJELLOUN ANISSA Age: Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Perte de la vue			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : AS			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : ACCUEIL			
Signature de l'adhérent(e) : <i>Benjelloun Anissa</i>			
Le : 31 MAI 2021			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Lahjajma ZEMMAMA Nadia Avenue du Phare - Résidence Taghazout - Casablanca Tél. 05 22 29 35 64	05-25-21	869,92

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr Touria EL ALAMI

Dermatologue - Vénérologie

Spécialiste des maladies
de la peau, du cuir chevelu

Laser - LED

COSMETOLOGIE

Sur rendez-vous

الدكتورة ثريا العلمي

أخصائية في أمراض الجلد

الشعر والأمراض التناسلية

علم التجميل

بالميعاد

Casablanca, le

05/05/2024

الدار البيضاء في

Mr. S. Jelwen Roem - AMER

1. Préparation Pieds (le Do 136)

SP

Préparation n°
2016700
381,12

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél. : 05 22 29 35 41

- Inhaler avec 100ml ,
Désinfection par 54 ml Bz.
- TEA ou A droite 30 secondes ,
Savon Salle par 10 ml

eff le fai x 100s

fai x 100s

de reha. P. le testé

2/ P. pulbere 100g
Cendres

SP

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél. : 022 48 72 42 / 022 48 79 61

(23,90x2) 3/ D'ABR poudre

un 100g fai x 100g

chevel → Poudre Poudre

X 100g

Poudre Poudre

E-mail : cabinetdrelalami2019dermato@gmail.com

12, Rue Jean Jaurès Rés. CERNA TRAVA, 1er Etage - Casablanca - Tél. : 05 22 48 72 42 - Tél./Fax : 05 22 48 79 61

869,90

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél. : 05 22 29 35 64

Diprolène® 0,05%
15 g
pommade



MSD
bétaméthasone
Vaseline cutanée

Diprolène® 0,05% pommade

MSD France - 34 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Excipients à effet notoire : propyléneglycol, stéarate de propyléneglycol.

Composition : dipropionate de bétaméthasone 0,064 g (quantité correspondante en bétaméthasone 0,050 g) ; propyléneglycol, cire blanche, vaseline blanche, pour 100 g de pommade.

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE - USEZ
NE PAS ABUSER
RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

TEINIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS
Ne pas conserver au-delà de 3 mois après première ouverture.
A conserver à une température ne dépassant pas 30°C.
Mises en garde spéciales : lire la notice avant utilisation.

Diprolène® 0,05% pommade

Medicament autorisé n° 3400932758265

0,05%
15 g

U3434951
C4N48



LOT : A98103
EXP : 10/2023

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

22

Diprolène® 0,05%
15 g
pommade



MSD
bétaméthasone
Vaseline cutanée

Diprolène® 0,05% pommade

MSD France - 34 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Excipients à effet notoire : propyléneglycol, stéarate de propyléneglycol.

Composition : dipropionate de bétaméthasone 0,064 g (quantité correspondante en bétaméthasone 0,050 g) ; propyléneglycol, cire blanche, vaseline blanche, pour 100 g de pommade.

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE - USEZ
NE PAS ABUSER
RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

TEINIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS
Ne pas conserver au-delà de 3 mois après première ouverture.
A conserver à une température ne dépassant pas 30°C.
Mises en garde spéciales : lire la notice avant utilisation.

Diprolène® 0,05% pommade

Medicament autorisé n° 3400932758265

0,05%
15 g

U3434951
C4N48



LOT : A98103
EXP : 10/2023

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

22